



PLUi – Ateliers thématiques

Eau

12, 15 et 16 avril 2019



- Faire émerger le **projet politique** à partir du travail engagé dans le diagnostic.
- Pour chaque enjeu dégagé dans le diagnostic du PLUi, le PADD du SCoT, la note d'enjeux de l'Etat, **travailler une rédaction d'objectif à intégrer dans le PADD.**
- Définir, pour certains objectifs, **des principes de déclinaisons au sein de l'armature territoriale.**
- Les objectifs seront appréhendés **de façon transversale en CIM**, pour éventuels arbitrages.
- La déclinaison locale des enjeux sera effectuée lors des **ateliers territoriaux.**
- Les formulations sont des propositions, sur lesquelles **les élus doivent avoir le dernier mot.**

Vendredi 12/04	9h30-12h :	Environnement
	13h30-15h00 :	Eau
	15h30-17h :	Agriculture
Lundi 15/04	9h30-12h :	Armature territoriale et démographique
	13h30-15h00 :	Habitat
	15h30-17h :	Mobilités
Mardi 16/04	9h30-12h :	Economie
	13h30-15h00 :	Tourisme
	15h30-17h :	Commerce

Art. L211-1 du Code de l'Environnement :

La gestion de la ressource en eau doit assurer :

- 1° La **prévention des inondations** et la **préservation des écosystèmes** aquatiques, des sites et des zones humides [...]
- 2° La protection des eaux et la **lutte contre toute pollution** [...], qu'il s'agisse des **eaux superficielles, souterraines** ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;
- 3° La **restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération** ;
- 4° Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;
- 5° La **valorisation de l'eau comme ressource économique** et, en particulier, pour le développement de la **production d'électricité d'origine renouvelable** ainsi que la répartition de cette ressource ;
- 5° bis La promotion d'une **politique active de stockage de l'eau** pour un usage partagé de l'eau permettant de garantir l'irrigation [...] et de subvenir aux besoins des populations locales ;
- 6° La promotion d'une **utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau** ;
- 7° Le rétablissement de la **continuité écologique au sein des bassins** hydrographiques.

Enjeux liés à la ressource

- ❖ Une situation moins tendue que pour l'aval du bassin versant mais néanmoins précaire : faible déficit de la ressource, eaux superficielles et souterraines en relativement bon état, mais beaucoup d'**incertitudes futures**.
 - Répartition de la ressource entre les usages (eau potable, irrigation, etc.).
 - Répartition de la ressource entre territoires (amont/aval).
 - Préservation des apports karstiques.
 - Mobilisation de ressources alternatives.
 - Prise en compte du changement climatique.

Enjeux liés aux réseaux d'eau potable et d'assainissement

- ❖ Un besoin **d'améliorer le niveau de connaissance** des réseaux : recensement des documents et état des lieux complet pour identifier des enjeux précis et actions à mener.
 - Réalisation ou actualisation des schémas directeurs.
 - Surveillance, amélioration et réhabilitation, mise en conformité.
 - Sécurisation des périmètres rapprochés des captages.
 - Limitation de l'expansion des réseaux.
 - Développement d'ouvrages de stockage d'eau potable et de réserves incendie.

- 1. Des objectifs transversaux**
2. Urbanisation et ressource en eau
3. Agriculture et ressource en eau
4. Tourisme et ressource en eau
5. Gestion technique des réseaux

1. Des objectifs transversaux

L'objectif de fond est de **garantir l'accès suffisant à l'eau potable et un système d'assainissement performant :**

- pour les populations actuelles,
- pour les populations futures,

tout en limitant les impacts des activités du territoire sur la ressource en eau :

- Urbanisation,
- Agriculture,
- Activités économiques,
- Tourisme.

→ Se développer tout en garantissant l'équilibre quantitatif de la ressource et son bon état écologique et chimique, et en prenant en compte le changement climatique.

Objectifs croisés

Thématiques	Objectifs liés à l'eau
Urbanisation	Adapter les capacités d'accueil de population et limiter l'étalement urbain.
Agriculture	Soutenir les pratiques agricoles et les cultures économes en eau.
Tourisme	Gestion des activités et de la fréquentation.
Risques naturels	Gestion des réserves incendie.

L'adaptation au changement climatique est un enjeu à prendre en compte pour chaque thématique : il serait souhaitable d'œuvrer pour une **gestion plus économe de l'eau** pour tous les usages.

1. Des objectifs transversaux
- 2. Urbanisation et ressource en eau**
3. Agriculture et ressource en eau
4. Tourisme et ressource en eau
5. Gestion technique des réseaux

Le futur **zonage du PLUi** se doit de prendre en compte la préservation des ressources en eau du territoire. Le développement des communes pourra se faire à condition :

- de veiller à la **préservation des cours d'eau et zones humides**, ainsi que leur espace minimum de fonctionnement (zones tampon) ;
- de **prendre en compte les périmètres de protection des captages** et les aquifères patrimoniaux.

L'ouverture des zones à urbaniser pourra également être conditionnée :

- par la **justification de l'adéquation des besoins et de la ressource** en eau ;
SDAEP (disponibilité des infrastructures)
PGRE (disponibilité de la ressource)
- par **l'absence de rejet altérant la qualité des eaux** notamment des eaux de baignade ;
- par la mise en place d'un **système d'assainissement performant** ;
- par la **maitrise du ruissellement pluvial**.

Propositions pour l'adaptation au changement climatique :

- **Lutter contre le gaspillage** dans la conception des aménagements :
 - choix d'espèces végétales peu consommatrices d'eau ;
 - récupération des eaux de pluies pour l'entretien des espaces verts ou l'irrigation.
- **Favoriser les déplacements doux** au niveau des cours d'eau et des milieux aquatiques et humides.

1. Des objectifs transversaux
2. Urbanisation et ressource en eau
- 3. Agriculture et ressource en eau**
4. Tourisme et ressource en eau
5. Gestion technique des réseaux

Sur le territoire, les volumes d'eau prélevés par l'agriculture sont supérieurs à ceux prélevés pour l'alimentation en eau potable : environ **933 422 m³ d'eau** en moyenne sont prélevés sur le territoire pendant les quatre mois d'été, contre **698 788 m³ pour l'eau potable**.

Le PLUi définit et protège les surfaces agricoles mais ne peut pas limiter les prélèvements d'eau. Il est important de soutenir les pratiques agricoles et les cultures économes en eau.

→ **le PGRE détaille quelques actions à mener pour économiser l'eau selon les usages.**

1. Des objectifs transversaux
2. Urbanisation et ressource en eau
3. Agriculture et ressource en eau
- 4. Tourisme et ressource en eau**
5. Gestion technique des réseaux

4. Tourisme et ressource en eau

L'amélioration de la qualité de l'eau passe par la prise en compte des eaux de baignades afin de préserver le **potentiel touristique** induit par les activités qui y sont liées. Ces mêmes activités exercent cependant une **pression non négligeable** sur l'état quantitatif et qualitatif de la ressource.

Le PLUi peut **encadrer les usages autour des cours d'eau** :

- en gérant la fréquentation des sites touristiques liés aux milieux aquatiques ;
- en veillant à la préservation des espaces les plus sensibles.

La prise en compte du taux élevé de **résidences secondaires** est nécessaire pour évaluer les pressions subies par la ressource notamment en période estivale : cette pression pourrait être réduite notamment en **justifiant l'adéquation des besoins et de la ressource vis-à-vis de la construction ou de l'extension d'établissements touristiques.**

1. Des objectifs transversaux
2. Urbanisation et ressource en eau
3. Agriculture et ressource en eau
4. Tourisme et ressource en eau
- 5. Gestion technique des réseaux**

La maîtrise de la ressource en eau passe par une bonne gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement et notamment :

- la **modernisation et/ou l'adaptation des réseaux** de distribution d'eau potable afin de **réduire les volumes perdus** et de répondre aux rendements règlementaires (75 % selon le SAGE du bassin de l'Hérault et le PGRE) ;
- l'**établissement de toutes les DUP** pour les captages alimentant le territoire ;
- la **mise en place de solutions pérennes** pour garantir la **qualité de l'eau** distribuée (taux d'arsenic, turbidité, etc.) ;
- la sécurisation de la distribution via les réservoirs, les maillages entre réseaux ;
- la **mise en place et la gestion des réserves incendie.**

La maîtrise de la ressource en eau passe par une bonne gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement et notamment :

- **l'amélioration de la qualité de l'eau à travers la gestion des eaux usées et pluviales :**
 - respect des seuils réglementaires de rejets pour les stations d'épuration ;
 - mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectifs ;
 - réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales pour chaque commune ;
 - limitation du ruissellement urbain à la source et de l'impact des pollutions pluviales...).

L'avancement des travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement et d'alimentation en eau potable va conditionner l'ouverture à l'urbanisation.

→ **Phaser l'urbanisation en lien avec la conformité des systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées ?**

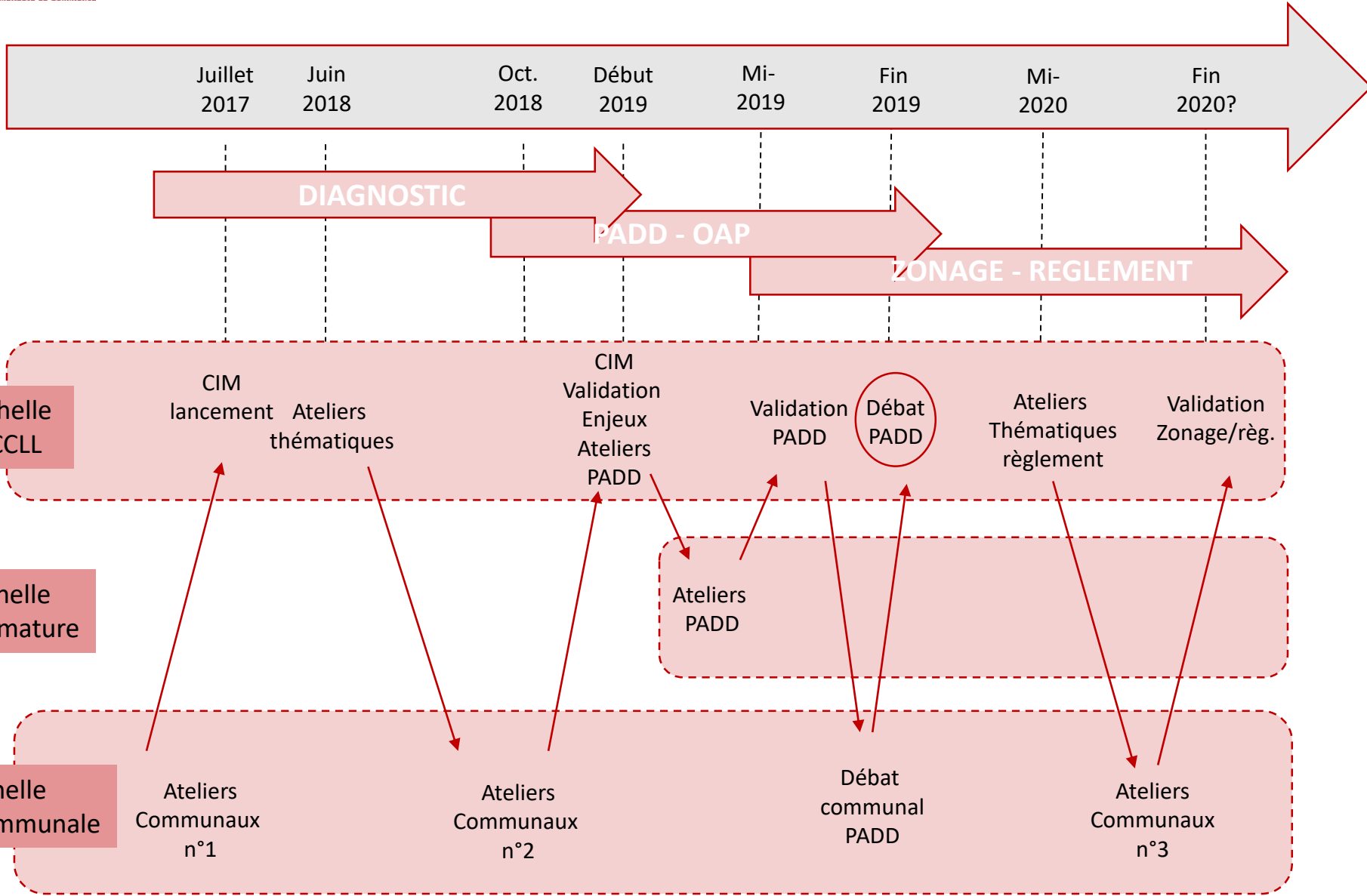
Quelques communes n'auront pas le temps de réaliser leurs schémas directeurs

→ **Quelles solutions ?**

Comment adapter les futurs besoins des communes à la fragilité et à la disponibilité de la ressource en eau.

→ **Prise en compte des changements climatiques à venir.**

- **Atelier transversal à organiser après les ateliers thématiques.**
- **Ateliers territoriaux par catégories de communes.**
- **Validation du PADD par la CCLL.**
- **Diffusion du PADD aux communes pour débat.**



Merci pour votre attention !